
**Appareils de levage à charge
suspendue — Sécurité d'emploi —**

**Partie 4:
Grues à flèche**

Cranes — Safe use —

iTeh STANDARD PREVIEW
Part 4: Jib cranes
(standards.iteh.ai)

ISO 12480-4:2007

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a521c291-6ccb-4d6f-98f9-cadb2f28b24/iso-12480-4-2007>



PDF — Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 12480-4:2007](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a521c291-6ccb-4d6f-98f9-cadb2f28b24/iso-12480-4-2007)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a521c291-6ccb-4d6f-98f9-cadb2f28b24/iso-12480-4-2007>

© ISO 2007

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 12480-4 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 96, *Appareils de levage à charge suspendue*, sous-comité SC 8, *Grues à flèches*.

L'ISO 12480 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Appareils de levage à charge suspendue — Sécurité d'emploi*:

— *Partie 1: Généralités*

— *Partie 3: Grues à tour*

— *Partie 4: Grues à flèche*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 12480-4:2007](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a521c291-6ccb-4d6f-98f9-cadb2f28b24/iso-12480-4-2007>

Appareils de levage à charge suspendue — Sécurité d'emploi —

Partie 4:

Grues à flèche

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 12480 établit les pratiques requises en matière de sécurité d'emploi des grues à flèche telles que définies dans l'ISO 4306-1. Elle est à lire conjointement avec l'ISO 12480-1.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 4306-1, *Appareils de levage à charge suspendue — Vocabulaire — Partie 1: Généralités*

ISO 12480-1:1997, *Appareils de levage à charge suspendue — Sécurité d'emploi — Partie 1: Généralités*

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a521c291-6ccb-4d6f-98f9-cadb2f28b24/iso-12480-4-2007>

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 12480-1 s'appliquent.

4 Gestion de l'exploitation de la grue

4.1 Processus d'exploitation en sécurité

Toutes les opérations de levage de la grue doivent être effectuées selon un processus d'exploitation en sécurité et sous la surveillance d'une personne habilitée telle que définie dans l'ISO 12480-1.

Un processus d'exploitation en sécurité doit être préparé par l'utilisateur conformément à l'ISO 12480-1:1997, 4.1, et communiqué à toutes les personnes participant à ces opérations.

Dans le cas des opérations courantes répétitives, un processus d'exploitation en sécurité simple peut être adapté ou plusieurs processus peuvent couvrir une gamme d'opérations. Des systèmes d'exploitation sûrs, documentés, doivent être préparés pour des opérations de levage complexes ou pour le levage de personnes.

Tout le personnel impliqué dans une opération de levage doit être formé pour l'utilisation du processus d'exploitation en sécurité, en particulier concernant leurs fonctions particulières et leurs responsabilités.

Dans certaines zones, le fonctionnement de grues impliquant un certain nombre de grues ou d'activités associées, telles que des terminaux de chargement/déchargement ou de secteurs d'usines encombrées, il convient de limiter l'accès des véhicules et des piétons dans la zone.

4.2 Surveillance de l'exploitation de la grue

L'exploitation de la grue doit être surveillée par une personne habilitée conformément à l'ISO 12480-1:1997, 4.2, qui doit avoir l'autorité pour arrêter l'exploitation.

La personne habilitée peut diriger un certain nombre de grues réalisant des opérations courantes répétitives; dans ce cas, la personne habilitée peut déléguer l'autorité à un (des) signaleur(s) qui devra (devront) avoir l'autorité pour arrêter l'opération. Dans le cas d'opérations simples pour lesquelles un signaleur n'est pas requis, le grutier peut avoir l'autorité déléguée.

4.3 Aspects contractuels

Les aspects contractuels doivent être conformes à l'ISO 12480-1:1997, 4.3.1 et 4.3.2.

5 Sélection, responsabilités et exigences minimales relatives au personnel

5.1 Généralités

Les exigences générales doivent être celles spécifiées dans l'ISO 12480-1:1997, 5.1.

5.2 Tâches de la personne habilitée

Les tâches de la personne habilitée sont spécifiées dans l'ISO 12480-1:1997, 5.2.

La personne habilitée doit établir le programme de travail de façon que, de son point de vue, aucun opérateur n'ait à effectuer une période de travail qui puisse affecter sa capacité à réaliser ses tâches. Les conditions environnementales doivent également être prises en considération.

La surveillance de certains aspects du fonctionnement de la grue peut être déléguée au signaleur ou au grutier, mais la responsabilité globale du fonctionnement doit revenir à la personne habilitée.

5.3 Exigences relatives au personnel

Les tâches et les exigences relatives au personnel sont spécifiées dans l'ISO 12480-1:1997, de 5.2 à 5.7.

Toutes les personnes doivent être formées et compétentes pour réaliser leurs tâches.

6 Sécurité

La personne habilitée doit se voir conférer l'autorité et les ressources nécessaires pour garantir que des modes opératoires et des équipements de sécurité adéquats sont mis en œuvre.

La personne habilitée doit être responsable de la mise en application des exigences de l'ISO 12480-1:1997, de 6.2 à 6.5.

7 Choix et emplacement des grues

Le propriétaire ou l'organisation utilisant la grue est responsable du choix et de l'emplacement de la grue.

8 Levage de personnes

À l'exception des situations de secours, telles que le levage du personnel blessé, le levage et la descente du personnel au moyen de grues ne doivent être entrepris que dans des circonstances exceptionnelles, lorsqu'il n'est pas possible de réaliser l'opération par des moyens moins dangereux et lorsque cela est permis par les

réglementations nationales. De telles opérations exigent un équipement spécial, une planification soignée et une exécution tels spécifiés dans l'ISO 12480-1:1997, Article 13.

9 Inspections avant utilisation

Des inspections avant utilisation doivent être effectuées avant le début de chaque utilisation par l'opérateur conformément à l'ISO 12480-1:1997, 10.2.3.

10 Maintenance, vérification et essais des grues

Le propriétaire de la grue est responsable de la maintenance, de la vérification et des essais de la grue conformément à l'ISO 12480-1:1997, de 10.2.3 à 10.2.5 et 10.5 et conformément aux législations nationales.

Le propriétaire doit garder les enregistrements de toute la maintenance, des vérifications et des essais réalisés sur la grue et ses composants durant toute la durée de vie de la grue, à commencer par les originaux des certificats d'essai.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 12480-4:2007](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a521c291-6ccb-4d6f-98f9-cadb2f28b24/iso-12480-4-2007)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a521c291-6ccb-4d6f-98f9-cadb2f28b24/iso-12480-4-2007>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 12480-4:2007](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a521c291-6ccb-4d6f-98f9-cadb2f28b24/iso-12480-4-2007)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a521c291-6ccb-4d6f-98f9-cadb2f28b24/iso-12480-4-2007>

ICS 53.020.20

Prix basé sur 3 pages